

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024

ASAH-BRUXELLES



Association des services d'accompagnement

Table des matières

Présentation générale.....	2
Qui sommes-nous ?.....	4
Présentation des services d'accompagnement.....	5
27 services membres effectifs en 2024.....	7
Les services rendus par l'ASAH-BXL à ses membres.....	8
Présentation des actions menées par ASAH-BXL au sein de la fédération.....	10
L'interfédéral : représentation de l'ASAH-BXL dans le secteur.....	12
Conclusion pour l'année 2024.....	16
Enjeux et perspectives pour l'année 2025.....	17

Présentation générale

◆ Dénomination de l'ASBL

L'Association est dénommée "Association des Services bruxellois d'Accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes en situation de Handicap" et pourra également utiliser l'abréviation "ASAH-BXL". Elle est établie sous forme d'une association sans but lucratif.

◆ Siège social

Son siège social est établi sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. L'adresse de son site internet est www.asah-bxl.be et son adresse électronique est la suivante : info@asah-bxl.be

◆ Personne de contact

Présidente : Pascale Carrier, directrice du service SAPHAM.

Vice-président : Cédric Raskin , directeur de service SAHAM

Secrétariat permanent : Olivia Pâquet, conseillère secteur Handicap UNESSA (0493376331)

◆ But social et objet

L'Association a pour but la représentation des employeurs des services bruxellois actifs dans le secteur de l'accompagnement et, plus largement, des actions en milieu ouvert pour les personnes en situation de handicap.

Elle poursuit la réalisation de ce but en menant les activités suivantes :

- Promotion de l'entraide, du soutien, du conseil, de l'information et de la collaboration entre ses membres
- Défense de leurs intérêts légitimes en tant qu'employeurs
- Représentation auprès des instances concernées (politiques, administratives, paritaires, pouvoirs subsidiant belges et internationaux...)
- Appui à la coordination des actions menées par ses membres et à la collaboration entre leurs travailleurs
- Soutien à la réflexion, la recherche et la formation dans le domaine de l'accompagnement et des actions en milieu ouvert

Tous ces objectifs seront poursuivis en vue de garantir la qualité de service et l'inclusion optimale des personnes en situation de handicap.

Qui sommes-nous ?

◆ ASAH-Bruxelles

- Est une ASBL pluraliste
- Considère la personne handicapée comme étant capable de poser des choix, de prendre des risques et de mener à bien son projet
- Représente un secteur novateur présent et actif au cœur des préoccupations citoyennes
- Est un interlocuteur privilégié dans le tissu associatif et auprès des différentes instances politiques et administratives
- Organise son action sur le principe du travail en réseau, avec la personne handicapée et sa famille
- Considère que le travail d'accompagnement est une notion en perpétuelle évolution, qui suscite une évaluation et une remise en question permanentes des pratiques et de l'organisation

◆ Missions, valeurs, vision de l'ASAH-BXL

Les services membres d'ASAH-Bruxelles adhèrent pleinement :

- **Aux valeurs** défendues dans le cadre de la **Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées**, ratifiée par la Belgique en 2009, à savoir *promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque.*
- **Aux principes de l'inclusion** tels que définis dans le chapitre 2 article 3 du **Décret Inclusion** du 17 janvier 2014 de la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles-Capitale, tels que d'assurer le libre choix et la participation de la personne handicapée, de sa famille et de son entourage dans toutes les démarches qui « la concernent » et « permettre à la personne handicapée de développer ses capacités d'autonomie quel que soit son lieu de vie, favoriser de façon prioritaire l'accès de la personne handicapée aux services généraux destinés à l'ensemble de la population, en incitant l'adaptation de ces services aux besoins de la personne handicapée, et permettre le développement de l'aide supplétive. »
- **A la CIF**, la classification internationale des fonctions, à savoir essentiellement la prise en compte dans la situation du handicap de l'interaction entre les caractéristiques individuelles de la personne et son environnement.

Plus spécifiquement, l'association promeut :

- Un professionnalisme qui vise tant la qualité des services que le bien-être au travail
- Un travail en réseau basé sur un partenariat engagé et solidaire
- L'établissement de relations entre ses membres, avec les publics cibles et avec son réseau, caractérisées par le respect des différences et la prise en compte des intérêts de chacun
- La mise en place d'un cadre qui favorise l'échange, le partage d'information, une réelle collaboration entre ses membres

Présentation des services d'accompagnement

Les services d'accompagnement aident les personnes à construire et à réaliser un projet de vie en tenant compte de leur déficience, de leur rythme d'évolution, de leur personnalité et de leurs choix.

Ils interviennent dans différents domaines : logement, emploi, formation, loisirs, démarches administratives, gestion financière, santé, déplacements, relations sociales, éducation, apprentissage, citoyenneté, volontariat...

La pratique de l'accompagnement s'appuie sur des valeurs, et notamment de considérer la personne handicapée comme étant capable de poser des choix, de prendre des risques et de mener à bien son projet en milieu protégé ou non.

◆ Missions de base

Chaque service peut être agréé pour une ou plusieurs des missions suivantes :

1. **Accompagnement précoce** pour les enfants en bas âge jusqu'à 7 ans, pouvant débuter avant la naissance, tel que prévu à l'article 36 du décret.
2. **Accompagnement des enfants et des jeunes** de 2 ½ ans à 23 ans, conformément à l'article 37 du décret.
3. **Accompagnement des adultes** dès 16 ans, en application de l'article 38 du décret. Un accompagnement peut également être maintenu auprès de la famille de la personne accompagnée pendant six mois après un éventuel décès.

Mise en œuvre des missions d'accompagnement :

Les actions réalisées par le service incluent :

- **Aide individualisée** permettant à la personne handicapée de concrétiser son projet de vie en fonction de ses capacités.
- **Information et soutien** dans les démarches visant au maintien ou au développement de son autonomie.
- **Construction du projet individualisé** avec la personne et, si nécessaire, avec sa famille, notamment dans le cadre de l'accompagnement précoce.
- **Mise en œuvre du projet individualisé** dans des milieux de vie ordinaires et inclusifs, en excluant toute intervention médicale ou paramédicale à caractère thérapeutique.

- **Collaboration et soutien** auprès de la famille, de l'entourage et du réseau de la personne handicapée.
- **Collaboration avec les organisations** contribuant à la mise en œuvre du projet individualisé, particulièrement celles favorisant l'inclusion.
- **Développement d'activités collectives et communautaires** d'information, sensibilisation et prévention à destination des personnes handicapées, de leurs familles, de leur entourage et des milieux professionnels.

◆ Actions spécifiques

Des actions spécifiques peuvent compléter les missions de base pour lesquelles les services sont agréés.

1. **Support aux milieux d'accueil de la petite enfance**, en partenariat avec les équipes itinérantes dédiées à l'accueil inclusif en Région bruxelloise, dans le respect du décret du 17 juillet 2002 sur l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).
2. **Halte-accueil**, lieu d'accueil occasionnel de jour pour enfants jusqu'à 6 ans, mis en œuvre conformément aux dispositions du même décret.
3. **Aide à l'inclusion scolaire** pour les enfants et jeunes en situation de handicap suivant un enseignement ordinaire, selon le décret du 3 mars 2004 sur l'enseignement spécialisé.
4. **Extra-sitting**, organisation de garde active individuelle à domicile ou autre milieu de vie.
5. **Activités de loisirs**, comprenant des activités régulières et des séjours adaptés pour les personnes handicapées, notamment celles en grande dépendance.
6. **Support aux situations critiques**, offrant un accompagnement spécifique en cas de conditions menaçant l'intégrité ou l'intégration sociale des personnes handicapées.
7. **Logement accompagné**, offrant un logement temporaire pour favoriser l'autonomie des personnes handicapées majeures et les soutenir dans leur choix de vie futur.
8. **Missions conventionnées** : Par ailleurs, les services d'accompagnement peuvent également recevoir des missions conventionnées pour des projets pertinents qui sortent du cadre des actions spécifiques.

27 services membres effectifs en 2024



◆ Demande d'affiliation : Dynam'utes

Dynam'Autes asbl a été créée en juin 2018 à l'initiative de professionnels exerçant au sein de classes à pédagogie adaptée. L'asbl se veut être un agent de première ligne afin de favoriser le lien entre les différents acteurs dans le domaine de l'autisme.

Notre objet social est *l'organisation d'activités de service ayant pour objet d'améliorer la qualité de vie d'enfants porteurs de troubles du spectre de l'autisme âgés de 3 à 16 ans et de leur famille. La poursuite de cet objet se réalisera par les activités suivantes : accompagnement, loisirs, répit, formation et sensibilisation.*

Les missions

Accompagner les enfants dans l'acquisition de nouvelles compétences dans un objectif d'inclusion.

Améliorer l'accueil et la prise en charge de ces enfants en organisant des moments de rencontre et d'échange autour des pratiques avec les familles concernées afin de privilégier le partage et les contacts. Créer du lien.

Dispatcher l'information partager et échanger des informations utiles, des actualités gravitant autour de l'autisme via les réseaux sociaux.

Organiser des périodes de loisirs pour les enfants et leur famille par le biais de stages à visée inclusive et dynamiques (uniquement des enfants porteurs d'autisme quel que leur profil). Mais aussi via l'organisation d'activités les mercredis après-midi et les samedis.

Promouvoir la prise en charge adaptée de l'autisme en organisant des formations et des sensibilisations.

Sensibiliser et démystifier ce handicap par le biais de journées de rencontres, d'organisation de colloques mais aussi via la création de partenariats.

Les services rendus par l'ASAH-BXL à ses membres

L'**ASAH-BXL**, en tant que fédération bruxelloise regroupant des directions de services d'accompagnement en milieu ouvert pour personnes en situation de handicap, propose un **ensemble structuré de services** visant à soutenir ses membres, à renforcer leurs compétences et porter la voix du secteur au sein des instances décisionnelles.

◆ Représentation institutionnelle et plaidoyer

ASAH-BXL agit comme **porte-parole du secteur** auprès des autorités publiques (COCOF, Région, PHARE, etc.) et siège dans différentes instances :

- Le **Conseil consultatif régional des personnes handicapées (CCPH)**
- Les **commissions paritaires** (CP 319.02 et 319.00) et l'asbl **Fédés 319**
- Les **groupes de travail BRUXEO** (ANM, ACS, emploi)
- Le **Conseil consultatif de la COCOF et ses GT**
- L'**ABBET**

Ce rôle de représentation permet de défendre les intérêts des services d'accompagnement, de contribuer aux textes législatifs (décrets, arrêtés...) et d'assurer un retour constant vers les membres.

◆ **Accueil et accompagnement des directions**

ASAH-BXL prend soin d'**accueillir, informer, former et soutenir les nouvelles directions**, leur fournissant un cadre clair, des repères sectoriels, ainsi qu'un appui sur les enjeux opérationnels et stratégiques de leur fonction.

◆ **Mise en réseau, échanges et innovation**

La fédération favorise une **dynamique collective vivante** par :

- Des **réunions entre directions**, conçues comme des **espaces de libre parole, d'échange et de concertation**
- Des temps de **soutien entre pairs**, propices au partage de problématiques et à la co-construction de solutions
- La **présentation d'initiatives novatrices** et le **partage de bonnes pratiques**
- L'organisation de **formations collectives** et de **groupes thématiques** pour encourager l'amélioration continue

◆ **Veille stratégique et information sectorielle**

La fédération assure une **veille permanente** sur :

- Les **enjeux du secteur handicap** à Bruxelles,
- Les **évolutions législatives et réglementaires**,
- Les **obligations administratives courantes** (registre UBO, agréments, prime syndicale...),
- Les **groupes de travail et projets institutionnels** en lien avec le handicap.

Elle relaie également les **informations des partenaires** (UNESSA, BRUXEO, administrations...) pour maintenir les membres informés des opportunités et des changements impactant leurs activités.

◆ **Soutien administratif et juridique**

Les directions peuvent compter sur un **accompagnement concret** :

- Aide à la **mise en conformité des documents** face aux nouvelles normes
- **Soutien à la gestion administrative courante**, à la réalisation des procédures, à la constitution de dossiers
- **Relation directe avec PHARE**, pour faciliter les démarches

En réunissant ces fonctions – **représentation, soutien, information, formation, réseautage et valorisation** – ASAH-BXL se positionne comme un **acteur central au service de ses membres**, contribuant à renforcer la qualité, la cohérence et la reconnaissance du secteur de l'accompagnement en milieu ouvert.

Présentation des actions menées par ASAH-BXL au sein de la fédération

◆ Conseil d'administration

Nombre de réunions de travail de l'organe d'administration

7 réunions de travail et un groupe de travail sur des propositions d'amélioration des arrêtés des services d'accompagnement.

Le travail de l'organe d'Administration :

Au cours de l'année 2024, le Conseil d'Administration a été particulièrement sollicité en raison d'une charge de travail croissante, liée notamment à la numérisation, et de nombreux dossiers nécessitant des réactions rapides et concertées. Cet engagement important a reposé sur l'implication soutenue de plusieurs administrateurs, malgré un rythme parfois difficile à conjuguer avec leurs autres fonctions. Afin de préserver l'efficacité collective et d'assurer une meilleure répartition des responsabilités, une réflexion sur l'organisation du travail au sein de l'organe d'administration est en cours.

Dans une logique de continuité, l'identification de nouveaux relais au sein des directions membres de l'association constitue un enjeu prioritaire pour garantir la pérennité des travaux du Conseil d'Administration et maintenir une gouvernance active et partagée.

Sujets traités

- Rédaction, impression et diffusion du mémorandum en vue des élections
- Discussions et positions concernant les ANM et leur mise en œuvre (CCT)
- **Extensions de missions** : Pour le mémorandum du service PHARE, rencontres avec Mme Lambrechts, Mr Bissot, Mr Royer, Mme Eloy, Mme Sophie Donnay et discussions sur une souhaitable mise à jour du Décret Inclusion de 2014.
- Retour sur la rencontre avec Mme Bernadette Lambrechts, administratrice générale de la COCOF et Mme Maun, responsable du service Inspection, au sujet d'une proposition de modifier certains points du Décret Inclusion qui a 10 ans.
- Présence de l'ASAH-BXL à l'organe d'administration de l'ABBET
- Devis et conclusion du contrat d'assurance des administrateurs
- Présentation des services de mutualisation Brushare : assurances
- Présentation mutualisation personnel
- Modifications de la taxe sur le patrimoine des ASBL - explications

- Retour de la présentation de Mr Paul Leroy concernant le budget 2024 de la COCOF
- Services d'appui à la communication : problématique de financement. Réflexions de l'ASAH-BXL sur nos missions d'accompagnement à l'emploi.
- Postes MARIBEL
- Ratification du déménagement du siège social de l'ASAH-BXL
- Animation des assemblées
- Transfert de l'accompagnement vers la COCOM : enjeux et obstacles
- Préparation de l'Assemblée générale
- Rencontre avec le cabinet Marron sur les perspectives de la « cocomisation »
- Actiris : note de trajectoire budgétaire prévue pour 2025

◆ Plénière ASAH-BXL

Nombre de réunions plénières programmées en 2024 :

6 plénières ont été organisées et 1 journée de travail en plénière sur la simplification administrative souhaitée et sur des propositions de modifications du décret inclusion ainsi que des arrêtés concernant les services d'accompagnement.

Le travail des réunions plénière :

Les réunions d'ASAH-BXL réunissent les directions des services d'accompagnement dans un esprit d'ouverture, de dialogue et de collaboration. Pensées comme de véritables espaces de libre parole, d'échanges d'expériences et de réflexion collective, elles permettent aux directions de partager leurs réalités de terrain, d'analyser les pratiques, de faire émerger les enjeux communs et de construire ensemble des réponses adaptées.

Ces rencontres visent à promouvoir activement les intérêts du secteur, à relayer les informations clés issues du Conseil d'administration et des groupes de travail internes ou externes, tout en s'attachant à faire circuler une information claire et stratégique.

Elles contribuent également à créer un cadre de travail collectif, dans lequel les préoccupations du quotidien peuvent être exprimées et discutées, afin d'envisager des solutions concrètes et réalistes. Enfin, ces réunions participent pleinement à une dynamique commune, portée par la volonté de faire avancer toute action pertinente en faveur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap à Bruxelles.

Sujets traités

- Présentation de l'imprimante 3D du service d'accompagnement RéCi
- Retours des réunions Bruxeo (mutualisation, Brupass, réunions électorales)
- Actiris (possibilité d'avoir une réunion à l'ASAH-Bxl)
- Problématique du remboursement de la logopédie pour enfants avec handicap
- Difficultés des directions en catégorie 1 (0,25 ETP de temps de direction)
- Retour des conseils consultatifs
- Problématique des actes infirmier pour aidants qualifiés
- Retour sur les négociations des accords du non-marchand
- L'épuisement professionnel des directions
- Le fond Maribel et les subsides Corona
- Qu'attendent les membres d'une fédération comme l'ASAH-BXL ?

- Rencontre avec le service accessibilité STIB et Taxibus (Christian et Noah)
- Avances subsides et problématiques pour les PPA

L'interfédéral : représentation de l'ASAH-BXL dans le secteur

◆ Participation aux groupes de travail de BRUXEO

En tant que fédération d'employeurs du secteur de l'accompagnement du handicap à Bruxelles, l'ASAH-BXL s'implique activement dans les groupes de travail organisés par BRUXEO, la confédération représentative des employeurs du secteur à profit social en Région bruxelloise.

Ces espaces de travail sont essentiels pour faire entendre les enjeux spécifiques de nos services. BRUXEO constitue un lieu d'échanges et de concertation important, où le secteur du handicap doit être reconnu dans toute sa diversité, y compris les réalités de l'accompagnement ambulatoire et en milieu ouvert.

En 2024, l'ASAH-BXL a pris part à plusieurs groupes de travail clés :

- **Accords du non-marchand** : nous avons activement suivi les discussions autour des accords sociaux, en portant une attention particulière aux conditions de travail dans le secteur du handicap, à la reconnaissance des métiers, et à la pérennité des financements.
- **GT Emploi** : échanges sur les politiques régionales de l'emploi. En 2024, nous avons contribué à plusieurs axes prioritaires, notamment la reconnaissance des fonctions en pénurie, les relations avec Actiris et Brupartners, les équivalences de diplômes, et la définition des priorités pour les futurs Accords du Non-Marchand.
Parmi eux, la simplification administrative représente un enjeu central. Nos membres sont confrontés à une lourdeur croissante des procédures (justifications de subsides, agréments, RGPD, etc.), souvent sans moyens humains adéquats pour les assumer. Cela détourne les équipes de leur cœur de métier : l'accompagnement.
Autre point de vigilance : la réforme des aides à l'emploi pour les personnes en situation de handicap, liée au transfert de compétence de la COCOF vers Actiris. Relayant les préoccupations exprimées par Info-Sourds, l'ASAH-BXL a souligné les risques de cette réforme annoncée à budget constant : réduction de la prime d'insertion, perte de prise en charge des adaptations en emploi (temps de pause, surcharge pour les collègues), et recul possible des embauches inclusives.
- **ACS (Agents Contractuels Subventionnés)** : la participation de l'ASAH-BXL à ce groupe de travail est d'autant plus importante que les ACS jouent un rôle fondamental dans le secteur de l'accompagnement du handicap, pour des raisons à la fois historiques et structurelles.

Ces postes ont été attribués, parfois avant même le premier décret "Handicap" (1999–2000), à des associations œuvrant pour les personnes en situation de handicap, puis aux services d'accompagnement. Ils ont permis, par exemple, le renforcement de la seule halte-accueil bruxelloise spécialisée agréée, qui accueille des enfants avec déficience intellectuelle, retard de développement ou autisme, ainsi que la mise en place des premières initiatives de répit à destination de personnes de grande dépendance, via un appel à projets il y a une quinzaine d'années.

Ces conventions sont devenues essentielles au fonctionnement de nos services. Les travailleurs ACS représentent un tiers de l'emploi dans les SA. Leur disparition mettrait en péril plusieurs dispositifs cruciaux et limiterait drastiquement notre capacité d'action, privant chaque année plus d'une centaine de bénéficiaires du soutien dont ils ont besoin.

◆ ASBL Fédés 319.02

L'ASAH-BXL participe activement au groupe de travail paritaire de l'ASBL FEDES 319.02, aux côtés des autres fédérations patronales du secteur. Cet espace constitue un lieu de concertation entre employeurs pour aborder les enjeux liés au secteur relevant de la Commission paritaire 319.02.

Ce groupe permet aux fédérations de construire des positions communes en amont des négociations avec les syndicats, notamment dans le cadre des Accords du Non-Marchand (ANM). L'ASAH-BXL y veille à ce que les spécificités du secteur de l'accompagnement du handicap soient pleinement prises en compte, dans le respect de la diversité des structures qu'elle représente.

À la suite d'un travail de réflexion sur plusieurs journées, Les fédérations membres ont restructurés la fédés 319.02 en Fédés 319.00 avec de nouveaux statuts et un fonctionnement de participation en différents pôles. Ces derniers sont organisés selon le secteur social (handicap, aide à la jeunesse, aide aux adultes en difficultés) et la région qu'il englobe. L'ASAH-BXL est inscrite dans le pôle handicap Bruxelles et le pôle formation. Les réunions débuteront en 2025. Les services COCOM seront également présent car l'asbl a décidé de s'ouvrir à l'ensemble de la commission 319.

En 2024, les discussions ont également porté sur le Fonds Maribel et le début d'une réflexion autour des aidants qualifiés et des actes de la vie journalière. L'ASAH-BXL a également co-signé une carte blanche en soutien au secteur non-marchand, dans un contexte de pression croissante sur le financement et les conditions de travail.

◆ Les ANM – négociations tripartites et au sein de la CP 319.02

L'ASAH-BXL est impliquée dans les négociations relatives aux Accords du Non-Marchand (ANM) 2021-2024, menées à la fois dans le cadre tripartite (avec les pouvoirs publics, les syndicats et les fédérations d'employeurs) et au sein de la Commission paritaire 319.02.

En 2024, un travail intense de préparation et de concertation a été mené avec les autres fédérations patronales pour définir des positions partagées et réalistes en vue de la mise en œuvre de l'accord en cours. Le cœur des discussions a porté sur la revalorisation salariale des directions d'une part et des fonctions de support d'autre part (assistants administratifs, ouvriers, puéricultrices), objet de négociations prolongées avec les organisations syndicales.

À ce jour, la convention collective de travail (CCT) qui doit formaliser cet accord n'a toujours pas été signée. L'ASAH-BXL continue à défendre activement les intérêts de ses membres, en veillant à ce que les mesures envisagées soient finançables, concrètes et adaptées aux réalités du terrain.

◆ Conseil consultatif COCOF

L'ASAH-BXL siège activement au Conseil consultatif de l'aide aux personnes handicapées de la COCOF, en tant que fédération représentative du secteur. Nous y défendons les employeurs, les travailleurs et les bénéficiaires, en nous appuyant sur une expertise de terrain solide et une connaissance approfondie des réalités du secteur.

Notre fédération est reconnue — et prochainement agréée — par la COCOF, ce qui conforte notre légitimité dans les processus de concertation. Cette présence s'inscrit dans la continuité de notre engagement intensif dans les groupes de travail sectoriels, et vise à faire entendre la voix des services d'accompagnement du handicap et des autres actions en milieu ouvert dans toutes les décisions structurantes pour l'avenir du secteur.

◆ GT DIVERS COCOF

L'ASAH-BXL assure une présence active et régulière dans les différents groupes de travail et commissions mis en place par le service PHARE (COCOF). Ces espaces sont essentiels, car aucune décision structurante ne se prend sans concertation préalable avec les fédérations. Notre implication garantit que les réalités du terrain et les besoins spécifiques du secteur de l'accompagnement du handicap soient entendus et pris en compte dans les politiques publiques.

En 2024, l'ASAH-BXL a participé à plusieurs commissions et groupes de travail stratégiques, dont :

- le GT Transport scolaire et la commission d'intégration scolaire
- les GT Handistreaming COCOF et Emploi,
- le GT Plan grande dépendance,
- le comité d'accompagnement des PPI et PPA
- ainsi que la commission de réexamen PHARE.

Cette participation reflète notre volonté de peser concrètement sur les décisions qui touchent à l'organisation, au financement et à l'évolution de l'accompagnement des personnes en situation de handicap en Région bruxelloise.

◆ Conseil consultatif section handicap du RBC

Le Conseil bruxellois des personnes en situation de handicap, hébergé par Brupartners, contribue à éliminer toute discrimination directe ou indirecte envers les personnes en situation de handicap. Il a pour missions de :

- Formuler des avis ou recommandations sur toute question liée à l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Émettre un avis en début et en fin de législature sur les objectifs stratégiques du Gouvernement, du Collège et du Collège réuni ;
- Suivre les politiques menées à d'autres niveaux de pouvoir, dès lors qu'elles ont un impact sur la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Donner un avis sur les plans d'action pour l'égalité des chances afin de garantir une perspective intersectionnelle.

À travers ses avis et recommandations, le Conseil veille à l'intégration effective du handistreaming dans toutes les compétences régionales, assurant une mise en œuvre concrète

des principes d'inclusion. Cette approche transversale, conforme à la Constitution, à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et aux recommandations de l'OMS, vise à garantir la prise en compte systématique des besoins et aspirations des personnes en situation de handicap dans toutes les politiques publiques bruxelloises.

L'année 2024 a été particulièrement active : nouvelle présidence (une Présidente et un Vice-Président), 3 avis sur saisine, 3 avis d'initiative, un communiqué pour la Journée mondiale du handicap (3/12/2024), 11 sessions plénières, 8 groupes de travail thématiques, des échanges renforcés avec les décideurs politiques et de nouveaux partenariats avec les acteurs de terrain. Un dossier majeur a concerné le transfert des aides à l'emploi de la COCOF vers la Région. Le Conseil a mené interpellations et rencontres avec ACTIRIS, proposé des pistes d'adaptation, et mis son expertise à disposition pour accompagner cette réforme. Des réunions ont également été organisées avec le Service PHARE et ACTIRIS autour de la redéfinition du parcours d'insertion des chercheurs d'emploi en situation de handicap.

Enfin, 2024 a marqué la fin de la législature bruxelloise. Le Conseil a remis un avis de fin de législature 2019–2024, fruit d'une analyse collective. Il y formule remarques, recommandations et propositions pour alimenter la future Déclaration de Politique Régionale 2024–2029, en y intégrant une vision ambitieuse du handistreaming.

UNESSA

L'ASAH-BXL poursuit sa collaboration avec l'UNESSA dans le cadre d'une convention visant à renforcer la représentation du secteur du handicap et à faciliter le traitement de certains enjeux partagés entre Bruxelles et la Wallonie. Cette coopération s'est structurée au fil du temps à travers des échanges réguliers, une présence croisée dans certaines instances et des participations communes à des réunions sectorielles et intersectorielles.

La convention est concrètement mise en œuvre par le fait que la permanente de l'ASAH-BXL occupe également la fonction de conseillère pour le secteur du handicap au sein d'UNESSA. Cette double fonction permet à l'ASAH-BXL de participer directement à des espaces de concertation tels que la Commission paritaire 319.02, assurant une représentation cohérente des enjeux du handicap, tant dans les dynamiques spécifiques de la fédération que dans les espaces intersectoriels d'UNESSA.

L'UNESSA fournit également un appui technique, juridique et logistique à l'ASAH-BXL, facilitant l'accès à certaines ressources et renforçant la coordination entre institutions bruxelloises et wallonnes.

ABBET

L'ASAH-BXL siège au sein de l'organe d'administration de l'ABBET (Association bruxelloise pour le Bien-Être au Travail), en tant que fédération représentative du secteur du handicap. Ce mandat permet de porter la voix des services d'accompagnement dans les orientations stratégiques de l'association, notamment sur les questions liées au bien-être et à la prévention dans le secteur non-marchand bruxellois.

À travers cette participation, l'ASAH-BXL veille à ce que les besoins spécifiques des professionnel·les du secteur du handicap soient pris en compte dans les dispositifs d'appui, de formation et de soutien proposés par l'ABBET.

Conclusion pour l'année 2024

L'année 2024 a été une année de mobilisation intense pour l'ASAH-BXL, dans un contexte marqué par plusieurs échéances électorales, par l'épuisement des directions, des tensions budgétaires persistantes et des évolutions réglementaires importantes. La fédération s'est attachée à faire entendre les réalités du secteur de l'accompagnement du handicap à Bruxelles, tout en consolidant son rôle de soutien et de représentation.

La rédaction et la diffusion du mémorandum politique, à l'approche des élections régionales, ont permis de formuler des revendications claires et collectives. La co-signature d'une carte blanche portée par BRUXEO a renforcé cette mobilisation, dans un secteur sous tension qui exige des réponses structurelles.

À la suite de la faillite du SABX, un service d'accompagnement non-membre de notre fédération, l'ASAH-BXL a revendiqué et obtenu la redistribution du budget que lui consacrait PHARE dans le renforcement des services d'accompagnement existants, ainsi que la réaffectation de ses 11 conventions ACS à nos services.

Tout au long de l'année, l'ASAH-BXL s'est investie dans les négociations des Accords du Non-Marchand, le suivi des postes ACS, les enjeux liés à la simplification administrative, et la reconnaissance des aidants qualifiés. Elle a également amorcé une réflexion sur l'ouverture de son périmètre aux services d'aide en milieu ouvert.

Enfin, le Conseil d'administration a été fortement sollicité, tant sur les orientations stratégiques que sur les dossiers techniques. Cette implication souligne l'importance de renforcer la gouvernance de la fédération, de consolider l'engagement collectif et d'assurer une continuité dans les représentations à venir.

En l'absence d'un gouvernement de plein exercice à l'issue des élections régionales, ASAH-BXL a interpellé le monde politique et l'administration du PHARE afin d'obtenir des précisions et des garanties sur la poursuite des différents subventionnements en 2025, et particulièrement pour la sauvegarde des subsides facultatifs, en particulier par les services agréés sous ce statut ou subventionnés annuellement depuis plusieurs années.

Enjeux et perspectives pour l'année 2025

Alors que le gouvernement bruxellois n'a toujours pas été formé à l'issue des élections de juin 2024, l'année 2025 s'ouvre dans un contexte institutionnel bloqué, avec un fonctionnement en régime de douzièmes provisoires. Cette situation freine les décisions politiques et accentue l'incertitude pour les services, qui doivent continuer à fonctionner sans perspective budgétaire claire.

Ce climat d'attente se conjugue à une fatigue croissante dans le secteur, une complexité administrative persistante et une pression accrue sur les équipes de direction.

Dans ce contexte, l'ASAH-BXL poursuivra son engagement pour garantir des conditions de travail viables, préserver la capacité d'accompagnement des services, et défendre la stabilité des moyens existants. La fédération portera notamment une attention particulière à :

- la mise en œuvre concrète des Accords du Non-Marchand, dans un souci d'équité et de faisabilité
- la sauvegarde des postes ACS, essentiels à la continuité de plusieurs dispositifs
- la réduction des charges administratives, avec des propositions claires en matière de simplification, d'harmonisation et de proportionnalité
- la pérennisation des projets subventionnés de manière récurrente depuis de nombreuses années sous le régime des subsides facultatifs

En 2025, l'ASAH-BXL poursuivra sa participation aux chantiers engagés par le service PHARE, notamment la révision du Décret Inclusion et la réécriture des arrêtés relatifs aux services d'accompagnement et aux projets particuliers. Cette implication, initiée en 2024, confirme la légitimité de la fédération comme acteur reconnu du secteur. Elle veillera à ce que les orientations retenues soient construites en concertation, ancrées dans la réalité des pratiques, et soutenables pour les structures, tant sur le plan humain qu'organisationnel. Elle s'associera à toute action collective du secteur visant à dénoncer l'incertitude politique et les menaces budgétaires sur le non-marchand et en son sein sur l'aide aux personnes avec handicap.

Enfin, l'ASAH-BXL poursuivra le renforcement de sa gouvernance, notamment à travers la consolidation de son Conseil d'administration, et continuera à travailler à l'élargissement progressif de son périmètre, en lien avec l'évolution du secteur et les besoins identifiés sur le terrain, notamment en matière d'aide en milieu ouvert.

Dans une période marquée par l'incertitude et la contrainte, la fédération continuera à porter une parole collective, lisible et structurée, au service d'un secteur essentiel à la cohésion sociale à Bruxelles.